

La Bretagne, une des régions où les enfants grandissent le plus souvent en famille traditionnelle, en particulier dans les territoires périurbains

Insee Flash Bretagne • n° 110 • Janvier 2025



En Bretagne, une majorité d'enfants mineurs grandissent en famille dite « traditionnelle », c'est-à-dire avec leurs deux parents et sans demi-frère ni demi-sœur au domicile. En 2021, c'est le cas de plus de 70 % d'entre eux. À mesure qu'ils grandissent, les structures familiales évoluent. Ils vivent ainsi plus fréquemment avec un seul de leurs parents à l'approche de la majorité, dans une famille monoparentale ou recomposée. La répartition des formes familiales varie selon les territoires. Les enfants en famille « traditionnelle », dont les parents sont plus souvent en emploi, sont ainsi plus présents dans les territoires périurbains, principalement à l'est de la région. Les enfants en famille monoparentale, moins favorisés socialement, sont plus présents en zone urbaine et dans des territoires à l'ouest de la région.

Plus de 7 enfants sur 10 vivent en famille « traditionnelle »

En Bretagne, sur 100 enfants mineurs vivant en famille en 2021

► **source et champ**, 71 sont dans une famille dite « traditionnelle », 19 dans une famille **monoparentale** et 10 dans une famille **recomposée** ► **figure 1**.

La Bretagne est la deuxième région de France métropolitaine ayant la part d'enfants en famille « traditionnelle » la plus élevée, derrière les Pays de la Loire (73 %), comme déjà en 2018 [Lardoux, Tacon, 2020], cette part étant de 68 % au niveau national.

L'Ille-et-Vilaine est le premier département breton et le 8^e au rang national sur cet indicateur (73 %). Le Finistère (71 %) et le Morbihan (72 %) se situent dans la moyenne régionale, devant les Côtes-d'Armor (69 %).

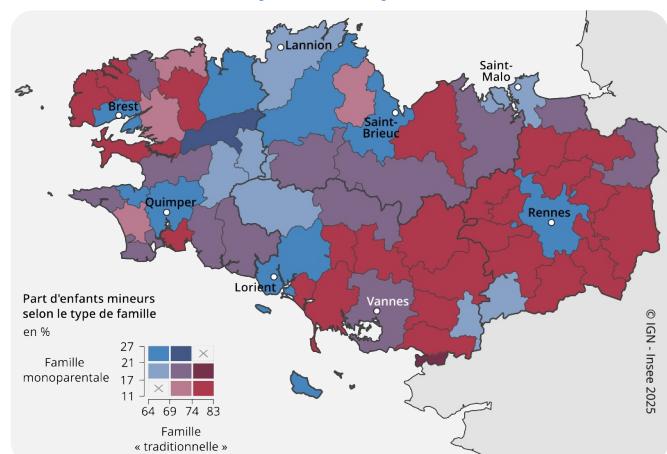
Les structures familiales évoluent à mesure que les enfants grandissent

Un enfant vit le plus souvent avec ses deux parents dans la petite enfance (avant 3 ans), la famille étant alors soit « traditionnelle », soit recomposée avec des demi-frères ou demi-sœurs plus âgés. Cette configuration familiale est susceptible d'évoluer dans le temps. De « traditionnelle », la famille peut devenir monoparentale en cas de séparation des parents, voire recomposée dans le cas d'une nouvelle union de l'un des deux parents, l'enfant vivant alors au quotidien avec un seul de ses parents et un beau-parent. De recomposée, la famille de

l'enfant peut devenir une famille « traditionnelle », lorsque les demi-frères ou demi-sœurs plus âgés auront quitté le foyer familial.

La Bretagne est la deuxième région de France métropolitaine où la part d'enfants vivant avec leurs deux parents est la plus élevée (74 %), derrière les Pays de la Loire (76 %). Avant 3 ans, 89 % des enfants vivent avec leurs deux parents : 82 % sont en famille « traditionnelle » et 7 % en famille recomposée. Ils ne sont plus que 66 % entre 15 et 17 ans : 65 % en famille « traditionnelle » et 1 % en famille recomposée. Inversement, la part d'enfants vivant avec un seul de leurs parents augmente logiquement avec l'âge. À l'approche de la majorité, un tiers des mineurs sont dans ce cas. Quel que soit leur âge, environ 80 % d'entre eux vivent avec leur mère et plus de 70 % sont en famille monoparentale.

► 2. Parts des enfants en famille « traditionnelle » et en famille monoparentale par intercommunalité



Lecture : En 2021, 71 % des mineurs de l'intercommunalité Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération vivent dans une famille « traditionnelle » et 20 % dans une famille monoparentale (les autres étant donc dans une famille recomposée).

L'intercommunalité se classe ainsi dans la catégorie intermédiaire (centrée sur la moyenne régionale), combinant des proportions d'enfants en famille « traditionnelle » et en famille monoparentale allant respectivement de 69 % à 74 % et de 17 % à 21 %.

Champ : Enfants mineurs vivant en famille en Bretagne.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Lecture : En 2021, sur 100 enfants mineurs vivant en famille, 19 vivent au sein d'une famille monoparentale, dont 15 avec leur mère.

Champ : Enfants mineurs vivant en famille en Bretagne.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

► 3. Indicateurs socio-économiques par type de famille en Bretagne en 2021

(en %)

Type de famille	Part d'enfants vivant dans un logement suroccupé	Part d'enfants selon le profil de la personne de référence de la famille				
		Propriétaire	Locataire HLM	Diplôme inférieur au baccalauréat ou sans diplôme	Diplôme supérieur au baccalauréat	En emploi
Famille « traditionnelle »	3	80	7	30	48	94
Famille monoparentale	11	37	33	39	38	74
Famille recomposée	7	58	14	44	33	89
Bretagne	5	70	13	33	45	90
France métropolitaine	13	57	21	39	41	86

Lecture : En 2021, dans la région, 11 % des enfants en famille monoparentale vivent dans un logement suroccupé, contre 5 % de l'ensemble des enfants mineurs vivant en famille.

Champ : Enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Les enfants en famille « traditionnelle » plus présents dans le périurbain, en particulier dans la moitié est de la région

L'est du Morbihan et l'Ille-et-Vilaine se caractérisent par une plus forte présence de familles « traditionnelles » ► figure 2. La part de mineurs vivant dans ces familles y est plus élevée dans le périurbain, autour des communes de Rennes et de Vannes. Elle atteint 83 % dans le Pays de Châteaugiron aux portes de Rennes. C'est aussi le cas de la frange littorale des communes de Brest, Quimper et Saint-Brieuc. Ces territoires ont en commun le dynamisme de leur population et offrent des logements relativement spacieux, proches des emplois. La Bretagne se situe d'ailleurs au premier rang des régions métropolitaines pour les indicateurs socio-économiques suivants : vivre en maison (84 % des mineurs), avoir un parent en emploi (90 %), ou propriétaire de son logement (70 %). Ces proportions sont encore plus élevées pour les enfants en famille « traditionnelle » ► figure 3.

Le logement est aussi un enjeu pour les familles recomposées aux fratries plus nombreuses. Elles comptent 3 enfants ou plus pour 39 % d'entre elles, contre 19 % des familles « traditionnelles » et 15 % des familles monoparentales. Par rapport aux enfants des familles « traditionnelles », les enfants des familles recomposées vivent plus fréquemment avec un parent (ou beau-parent) sans diplôme ou dont le niveau de diplôme est inférieur au baccalauréat (44 % contre 30 %) et moins souvent avec un parent travaillant comme cadre (11 % contre 20 %). Ils résident plus fréquemment dans le rural, où les habitations plus spacieuses sont en général moins onéreuses. La part d'enfants en famille recomposée atteint même 15 % dans les intercommunalités de Haute Cornouaille dans le Finistère et du Roi Morvan dans le Morbihan.

Encadré - La résidence alternée est plus répandue en Bretagne

En Bretagne, près de 30 000 enfants vivent en résidence alternée, soit 17 % des enfants de parents séparés. Il s'agit de la part la plus élevée parmi les régions métropolitaines, devant celle des Pays de la Loire (16 %). La garde alternée est plus développée dans les territoires où le niveau de vie est élevé, tandis que la suroccupation des logements semble à l'inverse la freiner [Bloch, 2021], phénomène auquel la Bretagne est moins exposée (5 % des mineurs sont concernés contre 13 % au niveau national). À l'échelle départementale, la garde alternée est particulièrement répandue dans le Finistère (18 %), et l'est moins dans les Côtes-d'Armor (15 %). La part d'enfants en résidence alternée augmente jusqu'aux âges de 8 à 11 ans, comme dans l'ensemble de l'Hexagone.

► Définitions

L'enfant grandit dans une **famille** :

- « **traditionnelle** » lorsqu'il réside avec ses deux parents et lorsque tous les autres enfants du logement sont ceux du couple (des frères et sœurs) ;
- **monoparentale** lorsqu'il réside avec un seul de ses parents sans autre conjoint cohabitant ;
- **recomposée** lorsqu'il réside avec un couple d'adultes dont un seul est son parent, ou avec ses deux parents et au moins un enfant plus âgé né d'une union précédente de l'un de ses parents (un demi-frère ou une demi-sœur).

Un **logement suroccupé** est un logement auquel il manque au moins une pièce par rapport à un besoin en pièces défini en fonction de la composition du ménage (en tenant compte, pour les enfants, de leur âge et de leur sexe). Par exemple, on considère qu'un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

Le régime de la **résidence alternée** désigne ici les situations dans lesquelles l'enfant partage de manière égale son temps entre les deux domiciles de ses parents séparés.

Les enfants en famille monoparentale sont socialement moins favorisés

Si l'ensemble des mineurs en famille grandissent dans des conditions globalement plus favorables en Bretagne que dans le reste du pays, ceux des familles monoparentales sont socialement moins favorisés. Un tiers d'entre eux ont un parent locataire du parc social, une part nettement supérieure à l'ensemble des mineurs de la région (13 %). Ils sont 11 % à vivre dans un **logement suroccupé**, une proportion toutefois inférieure à la moyenne nationale pour les enfants de ce type de famille (22 %). En outre, le parent avec lequel ils vivent est moins souvent en emploi (74 %) et moins fréquemment propriétaire (37 %) que pour les autres enfants.

Les mineurs en famille monoparentale sont relativement plus présents à l'ouest de la région. C'est le cas de territoires particulièrement ruraux dans les Côtes-d'Armor et dans le Centre Bretagne. Cette configuration familiale concerne un mineur sur cinq dans les Côtes-d'Armor, département le plus rural de Bretagne, et près d'un quart des mineurs de l'intercommunalité de Guingamp-Paimpol par exemple. Ces territoires se caractérisent entre autres par un accès à l'emploi plus difficile. Les intercommunalités des grandes communes régionales ont également en commun une forte proportion de mineurs en famille monoparentale (plus de 21 %), l'accès aux services de la vie courante s'y trouvant facilité et la densité de logements sociaux y étant plus forte. ●

Simon Bertin, Soazig Jolivet (Insee)

► Source et champ

Cette étude s'appuie sur le **recensement de la population** de 2021. Elle porte sur les 689 000 enfants mineurs de la région qui vivent en famille, c'est-à-dire avec au moins un de leurs parents, dans un logement occupé comme résidence principale. Cela exclut les enfants majeurs, ainsi que les enfants mineurs :

- vivant hors ménage (en habitation mobile, en communauté, en résidence étudiante, etc.) ;
- vivant dans un ménage sans être en famille (car ils ne vivent pas avec leurs parents, mais par exemple avec un grand-parent) ;
- « adultes » d'une famille (car vivant en couple ou ayant eux-mêmes des enfants).

Les enfants dont les parents sont séparés sont rattachés au logement où ils passent le plus de temps. En cas d'égalité (résidence alternée), ils sont rattachés au logement du parent où ils ont passé une nuit de référence donnée.

Par commodité, les termes « enfants » et « mineurs » font référence dans cette publication au champ de l'étude : les enfants mineurs vivant en famille.

► Pour en savoir plus

- Pora P., « [En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents](#) », Insee Première n° 2032, janvier 2025.
- Bloch K., « [En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée](#) », Insee Première n° 1841, mars 2021.
- Algava E., Bloch K., Vallès V., « [En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs deux parents au domicile](#) », Insee Première n° 1788, janvier 2020.
- Lardoux J.-M., Tacon D., « [En Bretagne, un enfant sur quatre vit au quotidien avec un seul de ses parents](#) », Insee Flash Bretagne n° 59, janvier 2020.

